

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 24/03/2025
et publié ou notifié
le 24/03/2025

COMMUNE D' AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 21 mars 2025

Date de la convocation: 14/03/2025

Membres en exercice : 10 *L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT*

Présents : 7 **Présents :** Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Roland BURGRAF, Marie-France MURAT, Hervé MEUGNOT, Nicolas DEZE

Votants : 10

Pour : 9

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Christian FRANÇOIS

Abstentions : 1

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-France MURAT

Objet: Installation de trois feux récompense. - 2025_20

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les excès de vitesse constatés dans le village. Pour cette raison, trois feux comportementaux ont été installés : 2 rue de la Gare et 1 Jean Strougar. Les administrés sont satisfaits de cette nouvelle réglementation.

Malgré cette satisfaction, nous avons reçu plusieurs doléances pour la rue Guy Marchi et Jean Strougar.

Monsieur le Maire propose l'installation de trois feux tricolores intelligents (feu comportemental/ récompense) deux sur la rue Guy Marchi (dans les deux sens) et un sur la rue Jean Strougar en direction d'Etivey pour éviter un éventuel accident corporel.

Ce feu comportemental ou de récompense permet ainsi de réduire les excès de vitesse (supérieur à 50 km/h) et les nuisances sonores tout en sensibilisant les automobilistes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 9 pour, 0 contre et 1 abstention

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis de la société ARP SIGNAL d'un montant de 14 677.20 €
- **DIT** que la dépense sera budgétisée sur l'exercice 2025 au c/2152

Le Maire,

la secrétaire de mairie
Marie-Françoise MURAT



Olivier MURAT

